

# Crispations autour de la réforme de l'université

Alors que la plate-forme Parcoursup ouvre lundi, des enseignants s'opposent aux nouvelles règles d'admission

Ce n'est peut-être qu'un frémissement, « *mais on sent que ça ne passe plus comme une lettre à la poste* », lâche une universitaire parisienne. En cause : les nouvelles règles d'admission à l'université. Et si certains craignent la mobilisation des étudiants ou des lycéens, c'est plutôt du côté des enseignants-chercheurs qu'elle commence à poindre.

Il y a urgence : la nouvelle plate-forme d'admission dans l'enseignement supérieur, Parcoursup, ouvre lundi 15 janvier. D'ici au 13 mars, les futurs bacheliers devront y émettre leurs vœux pour entrer dans l'enseignement supérieur. En coulisses, la mise en œuvre du système qui succède à l'algorithme d'APB (Admission post-bac) ne se fait pas sans difficulté dans les universités. A Aix-Marseille, Perpignan, Lille, Rennes-II, Paris-VIII, mais aussi à Grenoble, Poitiers... plusieurs départements, principalement en sciences humaines et sociales, ou conseils centraux d'université contestent l'application de la réforme. Depuis fin 2017, une vingtaine de motions ont été votées, exprimant les inquiétudes des enseignants face à un calendrier extrêmement précipité.

## Lutter contre l'échec en licence

« *Le gouvernement met la charrue avant les bœufs*, dénonce-t-on au département d'histoire de l'université de Saint-Etienne. *Bien que la loi ne soit pas encore votée, le bouleversement du système universitaire est mené à vive allure.* » En effet, alors que les nouvelles règles à l'entrée des universités sont en train d'être examinées au Parlement – le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants, voté à l'Assemblée, doit arriver au Sénat le 7 février –, les

universités sont obligées de se mettre en ordre de bataille en faisant remonter au ministère leurs propres « attendus » (les compétences jugées nécessaires pour y réussir, pouvant être déclinées selon les spécificités des établissements) pour chacune de leurs licences. Elles doivent également décider les critères qu'elles vont appliquer pour évaluer les dossiers des lycéens : notes, lettre de motivation, CV...

Désormais, les universités vont examiner l'adéquation entre le profil des candidats et les caractéristiques de la formation. En fonction de cet examen, elles pourront soit les accepter, soit les orienter vers des parcours renforcés, soit encore les mettre « en attente », lorsque le nombre de places sera insuffisant par rapport aux demandes. L'objectif du gouvernement est de mettre ainsi fin à l'utilisation du tirage au sort à l'entrée des licences en tension et de lutter contre l'échec en licence.

« *Cette réforme porte des points très positifs, mais c'est la panique pour les personnels et les enseignants, car on ne nous laisse pas le*

**« On sait bien que nous n'aurons pas les moyens d'examiner véritablement les dossiers »**

**ANNLIESE NEF**

maîtresse de conférences en histoire à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne

*temps suffisant*, juge le président de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, Georges Haddad. *Entre les attendus nationaux, les attendus locaux, les critères... Rien n'est*

*clair, on reçoit cinquante interprétations différentes. Encore moins le calendrier, qui est toujours flou.* » Résultat : son université a voté, le 9 janvier, au sein de la commission « formation et vie universitaire », une motion exprimant son refus de mettre en place la réforme.

« *En demandant aux universités de classer les candidatures des étudiants selon un certain nombre de critères, (...) le ministère s'apprête en réalité à mettre en œuvre une sélection qui ne dit pas son nom* », dénoncent les élus, qui demandent avant tout les « *moyens humains et matériels nécessaires pour assurer [leur] mission* ». Le manque de moyens est une question particulièrement sensible dans les universités, qui ont accueilli 160 000 étudiants de plus ces cinq dernières années, avec des budgets en quasi-stagnation (hormis en 2017).

Ce blocage par les établissements des « attendus » de leurs licences devrait néanmoins avoir une portée limitée : ce seront, par défaut, les compétences établies par le ministère, en décembre, dans un cadrage national, discipline par discipline, qui devraient s'appliquer. Le calendrier a en outre été assoupli pour les délibérations dans les universités : les « attendus » et les « éléments pris en compte pour examiner les vœux » – c'est-à-dire les critères – pourront être votés jusqu'au 6 mars, d'après un courrier du ministère de la mi-décembre 2017. Ce qui laisse augurer une situation inconfortable : les informations affichées sur la plate-forme Parcoursup, sur laquelle les lycéens vont faire leurs vœux à compter du 22 janvier, pourraient être modifiées en cours de route.

**« Double discours »**

Au-delà de la fixation de ces critères, les inconnues autour de la gestion des candidatures des milliers de candidats provoquent également des craintes. Comment va s'effectuer cet examen des dossiers dans les universités ? « *En première année d'AES [administration économique et sociale], nous avons reçu, l'an dernier, deux mille vœux de candidats...* », confie Matthieu Hély, professeur de sociologie et responsable de cette formation à l'université Versailles-Saint-Quentin, qui refuse de participer à ce « tri ». Ce dernier préside l'Association des sociologues enseignant-e-s du supérieur, à l'origine d'une pétition contre la réforme intitulée « *La sélection n'est pas la solution* », qui a déjà recueilli près de quatre mille signatures.

« *On sait bien que nous n'aurons pas les moyens d'examiner véritablement les dossiers*, affirme de son côté Annliese Nef, maîtresse de conférences en histoire à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, dont le département a voté une motion contre la réforme. *Le ministère est dans un double discours quand il nous dit que l'on fera du qualitatif et du personnalisé, et qu'on n'utilisera pas seulement les notes des lycéens pour évaluer les profils, alors qu'on voit bien que c'est ce qui va se passer.* »

Logiquement, un pré-tri automatisé devrait s'opérer, étant donné le volume de candidatures à venir, a déjà prévenu Gilles Roussel, président de la Conférence des présidents d'université. Lui se veut rassurant : « *Nous ne savons pas encore précisément comment et sur quels critères nous pourrions nous appuyer, mais il est normal de travailler dans le brouillard en temps de réforme.* » ■

**CAMILLE STROMBONI**

## LES DATES

**15 janvier** Ouverture de Parcoursup, la nouvelle plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur. Elle proposera d'abord un ensemble de tutoriels pour aider les lycéens à se familiariser avec l'outil. A partir du 22 janvier, les candidats pourront faire dix vœux maximum, non hiérarchisés.

**13 mars** Date limite à laquelle les candidats doivent avoir bouclé leurs vœux. Ils auront jusqu'au 31 mars pour finaliser leur dossier. Sur chaque vœu d'orientation figurera l'avis du conseil de classe du second trimestre de terminale.

**22 mai** Début des réponses des formations. S'ils sont acceptés dans plusieurs en même temps, les candidats ne peuvent en garder qu'une seule, tout en conservant les vœux pour lesquels ils ont été mis « *en attente* ».

**26 juin** Les lycéens n'ayant pas reçu de proposition favorable peuvent, par la procédure complémentaire, postuler dans les formations qui ont des places vacantes. Après les résultats du bac, une commission d'accès à l'enseignement supérieur devra proposer une formation aux candidats n'ayant eu que des réponses négatives.

## « On court le risque d'une utilisation perverse de la loi »

Jean-François Balaudé, président de l'université Paris-Nanterre, se dit favorable à la réforme, mais alerte sur les risques d'une « dérégulation »

### ENTRETIEN

**A** lors que la nouvelle plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur ouvre le 15 janvier, Jean-François Balaudé, à la tête de Pa-

ris-Nanterre, grande université francilienne (30 000 étudiants) à dominante en droit, lettres, sciences humaines et sociales, se dit favorable à cette réforme de l'accès à l'université. Il alerte néanmoins sur ses « *effets pervers* » : si

ces nouvelles règles ne sont pas « *mieux cadrées* » par l'Etat, prévient-il, une « *dérégulation du système* » et un « *renforcement des disparités entre universités* » s'annoncent, particulièrement dans la région Ile-de-France.

### Comment la mise en place de la réforme de l'entrée à l'université se déroule-t-elle ?

Je suis favorable à l'esprit de la réforme, qui vise une meilleure orientation des jeunes sans exclure aucun bachelier de l'ensei-

gnement supérieur. Mais son application se déroule dans des conditions disons quelque peu « rock'n'roll »... Outre un calendrier serré, nous n'avons toujours aucune visibilité sur les moyens, financiers et humains, sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour ouvrir des places supplémentaires dans les formations et mettre en place les nombreuses mesures de la réforme – la création de postes de directeur d'études, la gestion de l'examen des dossiers de l'ensemble des candidats, ou encore le développement des parcours renforcés pour les étudiants qui n'auraient pas les compétences nécessaires...

**Après cinq années de très fortes augmentations, on attend encore plus d'étudiants pour la rentrée 2018. Allez-vous augmenter le nombre de places pour les accueillir ?**

Nous devons voter les capacités d'accueil de chacune nos licences d'ici à la fin du mois de janvier.

Pour 2018, le rectorat nous a fixé un horizon de + 4 % à + 5 % de places. Mais comment peut-on nous demander d'augmenter nos capacités d'accueil sans que l'on sache les moyens dont nous allons disposer pour cela ?

Pour l'instant, nous avons seulement chiffré les moyens nécessaires pour augmenter les places en Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives) – la filière qui sera à coup sûr en grande tension. Pour le reste, nous allons maintenir les mêmes capacités d'accueil de nos formations que celles de l'an dernier, tant qu'on ne nous dit pas quel financement sera apporté pour créer des places supplémentaires.

Accueillir ne serait-ce que 100 étudiants de plus n'a rien d'anodin pour notre université, qui compte déjà un effectif important en premier cycle (20 000 étudiants) et dont les marges budgétaires sont très faibles. L'enveloppe prévue pour la réforme pour l'ensemble des universités, d'environ 15 millions d'euros en 2018, est très limitée : les financements doivent absolument être orientés selon le niveau de l'effort de chaque établissement dans l'accueil des étudiants en licence.

**Comptez-vous créer des parcours renforcés pour les candidats dont le niveau sera jugé insuffisant pour réussir dans la licence qu'ils demandent ?**

Il est clair que nous n'allons pas pouvoir mettre en place ces par-

cours de remédiation de manière optimale à la rentrée, mais nous allons tenter de réunir différents dispositifs qui existent déjà. C'est

**« Accueillir ne serait-ce que 100 étudiants de plus n'a rien d'anodin pour notre université »**

notre mission d'université et de service public d'accompagner les publics les plus fragiles.

En revanche, il faut que le ministère fixe des règles de bonne conduite pour l'ensemble des universités : aucune ne doit pouvoir se dispenser de mettre en place ces parcours. Si cette réforme n'est pas mieux cadrée, elle peut aboutir, en dépit de ses bonnes intentions, à une vraie dérégulation du système et à un renforcement des disparités entre universités, particulièrement en Ile-de-France.

**Le critère géographique, qui donnait priorité aux candidatures d'un bachelier dans son académie, est remplacé par un système de quota maximal d'étudiants venant**

**de l'extérieur par formation. Quelles sont les conséquences pour l'équilibre francilien ?**

C'est un autre point d'alerte : il est évident que le prestige de certaines universités va provoquer une concentration des très bonnes candidatures en direction de Paris. Pour l'instant, aucun pourcentage n'a été fixé par le ministère pour ces quotas... C'est un gros problème. Chaque université doit accueillir une majorité de candidats de son académie. On court sinon le risque d'une utilisation perverse de la loi : certains établissements vont pouvoir se lancer dans un recrutement à l'échelle nationale, ce qui va développer la concurrence entre universités et mettre à mal les équilibres en Ile-de-France. Il est très simple de brider ces effets pervers, le ministère doit le faire au plus vite.

Une dernière mesure nous inquiète : toutes les formations ne seront pas sur la plateforme Parcoursup cette année. Sciences Po Paris et les instituts d'études politiques, par exemple, vont pouvoir encore rester en dehors. Cela déstabilise l'ensemble du système d'admission et pénalise encore l'université. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR C. ST.